

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 2032 portant nomination pour l'année 1967 des assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti

n° 2032

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 décembre 1966

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro  
1 février 1967

### VISAS

**Vu** l'ordonnance orsanique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret du 4 février 1904 et les textes modificatifs portant réorganisation des services de la Justice en Côte Française des Somalis

**Vu** les décrets n9 56-1227 du 3 décembre 1956 et n° 57-479 du 4 avril 1957 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'OutreMer et énumération des cadres de l'Etat

Sur proposition du Procureur de la République, Chef du Service judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pour l'année 1967 : Assesseurs titulaires : MM. Macé (Gérard), inspecteur des Impôts, en service aux Contributions ; Martini (Jean), inspecteur central du Trésor. Assesseurs suppléants : MM. Cornet (Paul) chef du Bureau du Personnel Etat : Bourdery (Pierre), chef de service adjoint du Service des Contributions : Tramier (Albert), directeur des Affaires économiques et du Plan: service au Cercle de Djibouti.

#### Art. 2

\_ Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire 'et urgente, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.